LES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT SANS RENDEZ-VOUS

Points d'accès au droit

du lundi au vendredi 8h45 - 12h / 13h30 - 16h30

Tribunal judiciaire
11 rue Dumont d'Urville

Tribunal de proximité
4 rue Raymond Berthout
Consultation possible sur rdv

Adresses des points info 14
www.calvados.fr
Liste au dos
Consultation possible par visio

Maison de justice et du droit

du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 16h30

11 rue Dumont d'Urville 14000 Caen
(adresse provisoire)
02 50 10 11 45

Relais d'accès au droit

Bibliothèque Universitaire
Pierre Sineux
2 mercredis après-midi par mois

Permanence téléphonique
1er mardi et 3e jeudi du mois
02 31 79 73 32

Le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

Dans votre département, un CDAD est à votre disposition.

Le CDAD vous informe de vos droits et vos devoirs
- *exemple : pension alimentaire, expulsion locative, tutelle, etc.*

Si vous avez un problème de droit, vous pouvez demander l'aide du CDAD
- *exemple : divorce, licenciement, conflits de voisinage, etc.*

Le CDAD travaille avec plusieurs professionnels
- *exemple : avocats, notaires, huissiers de justice, associations, etc.*

Le CDAD vous aide gratuitement.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DU CALVADOS
Liberté Égalité Fraternité

Calvados LE DÉPARTEMENT

LES AVOCATS

LES ASSOCIATIONS *LES NOTAIRES* *LES HUISSIERS DE JUSTICE*

Impression IMB Bayeux - Ne pas jeter sur la voie publique

CDAD Conseil départemental de l'accès au droit

L'AIDE GRATUITE A L'ACCES AU DROIT

CDAD 14

Tribunal judiciaire
11 rue Dumont d'Urville
14000 Caen

02.50.10.13.07

contact@cdad14.fr

www.cdad14.fr

LES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT SUR RENDEZ-VOUS

RAD *Relais d'accès au droit*

BAYEUX
Espace Argouges
48 bis rue de Beauvais
02 50 10 13 07

CAEN NORMANDIE
Pôle de vie Rive droite
16 avenue Capitaine Guynemer
02 50 10 13 07

PAYS DE FALAISE NORMANDIE
CCAS
6 place Guillaume le Conquérant
02 31 41 61 42

LISIEUX NORMANDIE PLEIN CŒUR
CIDFF 14
10 rue Roger Aini
02 31 62 32 17

Honfleur
Mairie
Place de l'Hôtel de ville
02 50 10 13 07

POINT INFO 14

CONSULTATION PAR VISIO
Prendre rendez-vous au point info 14

Balleroy-sur-Drôme, Bellengreville, Bretteville-sur-Laize, Caen Pierre Heuzé, Caen Venoix, Cambremer, Caumont-sur-Aure, Condé-en-Normandie, Courseulles-sur-Mer, Creully, Dozulé, Evrecy, Grandcamp-Maisy, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Le Hom, Les Monts d'Aunay, Livarot-Pays d'Auge, May-sur-Orne, Merville Franceville, Mézidon-Vallée d'Auge, Morteaux-Couliboeuf, Moyaux, Noues de Sienne, Orbec, Ouistreham, Pont d'Ouilly, Pont-l'Evêque, Port-en-Bessin-Huppain, Potigny, Saint-Pierre-en-Auge, Sainte-Margueritte-d'Elle, Saline, Souleuvre-en-Bocage, Tilly-sur-Seullles, Trévières, Valdallière, Val d'Arry, Villers Bocage.

Ce qu'il faut savoir

1 Pour qui ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc.

2 Pourquoi ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches.

3 Où ?

- **Dans un point d'accès au droit** (PAD), **dans un relais d'accès au droit (RAD)** et/ou **dans une maison de justice et du droit** (MJD)
- Un espace neutre, confidentiel et de proximité.

4 Comment ça marche ?

- **Contactez le conseil départemental de l'accès au droit** (CDAD) de votre département.
- **Un premier entretien** d'écoute et d'orientation.
- **Une consultation juridique** avec un professionnel du droit ou **une information juridique** (avec une association par exemple).

5 Avec qui ?

Avocats • Notaires • Huissiers de justice
Préfectures • Collectivités locales • Associations • Médiateurs • Conciliateurs • Délégués du défenseur des droits • écrivains publics • Agents d'accès au droit • etc.

6 Quand ?

- **À tout moment** pour être informé de ses droits.
- **Avant, pendant ou après** une procédure judiciaire.